Est-ce que la cigarette électronique va être interdite dans les lieux publics ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 22 avril 2014

Est-ce que la cigarette électronique va être interdite dans les lieux publics parce que les fumeurs se permettent encore plus de fumer dans les lieux interdits

Réponse :

Le fait de favoriser la violation de l'interdiction de fumer dans les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail peut effectivement être l'une des raisons d'interdire la cigarette électronique dans ces lieux.

La directive européenne, qui va être publiée très prochainement, donne également dans deux de ses considérant un éclairage particulier sur le statut de la cigarette électronique

- (Considérant 41) *Étant donné que la nicotine est une substance toxique et compte tenu des risques potentiels pesant sur la santé et la sécurité, y compris pour des personnes auxquelles le produit n'est pas destiné*
- (Considérant 43) *Les cigarettes électroniques peuvent devenir le point d'entrée d'une dépendance à la nicotine et favoriser au bout du compte la consommation de tabac traditionnel dans la mesure où elles imitent et banalisent l'action de fumer. C'est la raison pour laquelle il y a lieu d'adopter une approche restrictive en ce qui concerne la publicité pour les cigarettes électroniques et les flacons de recharge*

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac